

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 18 Mai 2022	Séance du Mardi 24 Mai 2022
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt et deux, le Vingt-quatre Mai à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Myriam GAIRAUD	
	Votes : 36	
Présents : 23	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 13	Abstention : 0	
Rapporteur	Monsieur Joseph RODRIGUEZ	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle),

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Arnaud MOULS (Canet) représenté par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) représenté par Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Bernard COSTE (Octon) représenté par M. Claude REVEL, Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Grégory GUERIN (Paulhan) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Isabelle SILHOL (Péret) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian),

Absent(e)s : Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

20. Eau et assainissement - Futurs locaux de la régie – Convention de partenariat avec le Lycée agricole de Gignac

Monsieur RODRIGUEZ rappelle qu'à compter de 2023, le périmètre de la régie intercommunale sera étendu, nécessitant un renforcement de ses effectifs et la création de nouveaux locaux. A travers ce projet de nouveaux locaux, la Communauté de communes souhaite concrétiser sa politique de développement durable mise en relief à travers son projet de territoire.

Afin de répondre à ces objectifs de développement durable, ce projet prévoit, pour la réalisation de ces aménagements extérieurs, la création d'une micro forêt expérimentale, inspirée de la méthode Miyawaki.

La technique consiste à :

- Sélectionner une grande diversité d'espèces locales, de strates complémentaires, et adaptées aux caractéristiques climatiques et pédologiques du site ;
- Améliorer la qualité du sol par l'apport d'engrais naturels et résidus de broyage ;
- Planter les différentes espèces de manière très dense en vue de créer une compétition vertueuse entre chaque espèce ;
- Pailler le sol afin de conserver une humidité constante.

L'objectif à terme est d'obtenir une micro forêt totalement autonome, support d'accueil d'une biodiversité tant animale que végétale.

Dans la perspective de la réalisation de ce projet, la Communauté de communes et le lycée agricole envisagent la création d'un partenariat en raison du caractère tant expérimental que pédagogique de celui-ci.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat avec le lycée agricole, en vue de la création d'une micro forêt inspirée de la méthode de Miyawaki.

Les prestations devant être assurées par le lycée agricole sont :

- Le travail préalable mécanique des sols ;
- Les opérations d'amendement des sols (fournitures comprises) ;
- La production et la fourniture des plants ;
- La préparation du sol ;
- La plantation des végétaux ;
- Les opérations de paillage ;
- Le nettoyage du chantier et enlèvement des déchets liés aux opérations de plantation ;
- Les opérations de suivi et d'entretien de la parcelle durant les 2 années qui suivent la plantation.

Cette prestation sera support d'un projet pédagogique défini de la manière suivante :

- Classes de 3ème, CAP Métiers de l'agriculture et BAC Pro « Productions horticoles » sont en charge du volet productions des végétaux qui seront plantés sur la parcelle de la Salamane (semis, boutures) ;
- Classes de CAP et BAC PRO « Travaux Paysagers » sont en charge des opérations de préparation des sols, plantation des végétaux, réalisation du 1^{er} arrosage et du paillage et de l'entretien et nettoyage du chantier. Une action concernant le suivi des plantations effectuées sur site sera organisée sur une année.

Compte tenu de l'achat de matières premières et l'externalisation de certaines prestations (travail mécanique des sols), la participation financière de la Communauté de communes est fixée à 32 875 € TTC.

La présente convention prend effet à la date de la dernière signature apposée par les parties. Elle est conclue jusqu'à la complète exécution de la prestation du lycée agricole, le 31 mars 2024.

Monsieur REVEL soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le projet de convention avec le Lycée Agricole de Gignac,
- **SOLLICITE** auprès des partenaires financiers, Etat, Conseil Régional et Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.